

# SL-1802A

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)  
Date d'émission: 10/06/2022 Date de révision: 10/06/2022 Version: 1.0

### RUBRIQUE 1: Identification

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : SL-1802A

#### 1.2. Utilisation recommandée et limitations d'utilisation

Utilisation recommandée : Industrie du caoutchouc  
Restrictions d'emploi : Pas d'information disponible

#### 1.3. Fournisseur

##### Fournisseur

Sino Legend (China)Chemical Company Ltd.  
No. 99, Tianba Road, Yangtze International Chemical Industrial Park, Zhangjiagang City, JiangSu Province, China  
215635  
T +86-512-58326999 - F +86-512-58326111

##### Importateurs:

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +86-512-58326999

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (GHS CA)

Non classé

#### 2.2. Éléments d'étiquetage GHS, y compris conseils de prudence

Pas soumis à étiquetage.

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

# SL-1802A

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### 3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
Formaldehyde, polymer with 4-(1,1,3,3-tetramethylbutyl)phenol	Phenol, 4-(1,1,3,3-tetramethylbutyl)-, polymer with formaldehyde / Polymer, formaldehyde with 4-(1,1,3,3-tetramethylbutyl)phenol / 4-(1,1,3,3-Tetramethylbutyl)phenol, polymer with formaldehyde / Polymer of formaldehyde/4-(1,1,3,3-tetramethylbutyl)phenol	N° CAS: 26678-93-3	≥ 97,4	Non classé
p-tert-Octylphenol	4-(1,1,3,3-Tétraméthylbutyl)-phénol / 4-tert-octylphénol / 4-(1,1,3,3-tétraméthylbutyl)phénol	N° CAS: 140-66-9	< 2,5	Non classé
Formaldéhyde	Formalin Formalin / Formic aldehyde / Methanal / Formaldehyde solution / FORMALDEHYD E / Formaldehyde solution, flammable / Formaldehyde ... % / Methaldehyde	N° CAS: 50-00-0	< 0,1	Flam. Gas 1, H220 Acute Tox. 2 (Inhalation), H330 Eye Irrit. 2, H319 Muta. 2, H341 Carc. 1A, H350 STOT SE 3, H335

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Demander éventuellement un avis médical.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Demander éventuellement un avis médical.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Demander éventuellement un avis médical.
Premiers soins après ingestion	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins général	: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.

# SL-1802A

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.

### 5.2. Moyens d'extinction inappropriés

Agents d'extinction non appropriés : Pas d'information disponible.

### 5.3. Dangers spécifiques dus au produit dangereux

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

### 5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Rester du côté d'où vient le vent. Arrêter la fuite. Porter un équipement de protection adéquat.

Mesures de prévention contre les accidents secondaires : Ne pas rejeter les déchets à l'évier.

### 6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.

Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

### 6.3. Référence aux autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel.

Ventilation localisée et générale : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

# SL-1802A

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Formaldéhyde (50-00-0)

###### Canada (Alberta) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

OEL TWA	0,9 mg/m <sup>3</sup>
OEL TWA [ppm]	0,75 ppm
OEL C	1,3 mg/m <sup>3</sup>
OEL C [ppm]	1 ppm

###### Canada (Québec) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Plafond (OEL C)	3 mg/m <sup>3</sup>
Plafond (OEL C) [ppm]	2 ppm

###### Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

OEL TWA [ppm]	0,1 ppm
OEL STEL [ppm]	0,3 ppm

###### Canada (Ontario) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

OEL TWA [ppm]	0,1 ppm
OEL STEL [ppm]	1 ppm

###### USA - ACGIH - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

ACGIH OEL TWA [ppm]	0,1 ppm
ACGIH OEL STEL [ppm]	0,3 ppm
ACGIH catégorie chimique	Confirmed Human Carcinogen, dermal sensitizer

###### USA - OSHA - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

OSHA PEL TWA [2]	0,75 ppm
OSHA PEL STEL [2]	2 ppm (see 29 CFR 1910.1048)

#### 8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.  
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

##### Protection des mains:

Gants de protection

##### Protection oculaire:

Lunettes de protection

##### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

# SL-1802A

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Aucune donnée disponible
Couleur	: blanc jaunâtre
Odeur	: inodore
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: 85 – 105 °C
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Soluble dans l'acétone / tétrahydrofurane / solvant organique / éthanol.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Limites d'explosivité	: Non applicable

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Lumière directe du soleil. Température extrêmement élevée ou très basse
Matières incompatibles	: Acides forts.
Produits de décomposition dangereux	: Une combustion adéquate produit du dioxyde de carbone et de l'eau.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé

# SL-1802A

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### p-tert-Octylphenol (140-66-9)

DL50 orale rat	4600 mg/kg
----------------	------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### p-tert-Octylphenol (140-66-9)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4,12 (at 20.5 °C)
--	-------------------

#### Formaldéhyde (50-00-0)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,35 (at 25 °C)
--	-----------------

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### p-tert-Octylphenol (140-66-9)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4,12 (at 20.5 °C)
--	-------------------

#### Formaldéhyde (50-00-0)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,35 (at 25 °C)
--	-----------------

### 12.5. Autres effets néfastes

Ozone	: Non classé
-------	--------------

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes d'élimination

Législation régionale (déchets)	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
---------------------------------	---

# SL-1802A

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Méthodes de traitement des déchets	: Eliminer le contenu/réceptacle conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: TDG / DOT / IMDG / IATA

#### 14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (TDG)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (DOT)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA)	: Non applicable

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

##### TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : Non applicable

##### DOT

Classe(s) de danger pour le transport (DOT) : Non applicable

##### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

##### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (TDG)	: Non applicable
Groupe d'emballage (DOT)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IATA)	: Non applicable

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

##### TDG

Aucune donnée disponible

##### DOT

Aucune donnée disponible

##### IMDG

Aucune donnée disponible

##### IATA

Aucune donnée disponible

# SL-1802A

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Directives nationales

#### Formaldéhyde, polymer with 4-(1,1,3,3-tetramethylbutyl)phenol (26678-93-3)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

#### p-tert-Octylphenol (140-66-9)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

#### Formaldéhyde (50-00-0)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

### 15.2. Réglementations internationales

#### Formaldéhyde, polymer with 4-(1,1,3,3-tetramethylbutyl)phenol (26678-93-3)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif  
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)  
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)  
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing New Chemical Substances)  
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)  
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)  
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)  
Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)  
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

#### p-tert-Octylphenol (140-66-9)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif  
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)  
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)  
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)  
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing New Chemical Substances)  
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)  
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)  
Loi japonaise sur le registre des rejets et des transferts de polluants (loi PRTR)  
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)  
Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)  
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

#### Formaldéhyde (50-00-0)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif  
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)  
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)  
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)  
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing New Chemical Substances)  
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)  
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)  
Loi japonaise sur les substances toxiques et nocives  
Loi japonaise sur le registre des rejets et des transferts de polluants (loi PRTR)  
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)  
Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)  
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Toxic Substance (CEPA – Schedule I)

Oui



# SL-1802A

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Date d'émission : 06/10/2022

Date de révision : 06/10/2022

Sources des données : LOLI. Référence ECHA.

#### Textes complet des phrases H:

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.

#### Abréviations et acronymes:

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.